

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DE MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 1<sup>er</sup> AVRIL

## Les projets de loi SUR LA TRAHISON

Le ministre de la justice a communiqué à la commission de l'armée deux projets de loi ayant pour objet de punir la trahison.

M. Trarieux propose dans ce but: 1° Un projet modifiant les articles 80 et 81 du Code pénal; 2° un projet modifiant l'article 203 du Code de justice militaire (armée de terre) et 263 du Code de justice militaire (armée de mer).

Voici le texte de ces deux projets de loi:

PROJET MODIFIANT DES ARTICLES DES CODES DE JUSTICE MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE L'ARMÉE DE MER.

Article unique. Les art. 203 du Code de justice militaire de l'armée de terre et 263 du Code de justice militaire de l'armée de mer sont complétés ainsi qu'il suit:

« Art. 203 du Code de justice militaire de l'armée de terre. — Est puni de mort avec dégradation militaire, tout militaire: 1° qui livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit la troupe qu'il commande, soit la place qui lui est confiée, soit les approvisionnements de l'armée, soit les plans des places de guerre ou des arsenaux maritimes des ports ou rades, soit le mot d'ordre ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation; 2° qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises; 3° qui participe à des complots dans le but de forcer le commandant d'une place assiégée à se rendre ou à capituler; 4° qui provoque à la fuite ou empêche le ralliement en présence de l'ennemi; 5° qui livre ou communique, soit à un gouvernement étranger, soit à toute personne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat.

« Art. 263 du Code de justice militaire de l'armée de mer. — Est puni de mort: 1° tout individu au service de la marine ou embarqué sur un bâtiment de l'Etat ou sur un navire convoyé, qui livre à l'ennemi, soit un ou plusieurs des bâtiments qu'il commande, soit les approvisionnements de l'armée navale, soit les plans des fortifications, arsenaux, places de guerre, ports ou rades, soit l'explication des signaux, soit le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation; qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises; qui participe à des complots dans le but de forcer le commandant d'un bâtiment à amener son pavillon; qui provoque à la fuite ou empêche le ralliement en présence de l'ennemi; 2° tout individu français ou au service de la France qui prête volontairement son concours pour piloter un bâtiment ennemi; 3° qui livre ou communique soit à un gouvernement étranger, soit à toute personne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat. »

2° PROJET MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU CODE PÉNAL

Article 1<sup>er</sup>. Les articles 80, 81 du Code pénal sont remplacés par les articles suivants:

« Art. 80. Sera puni de mort quiconque aura livré ou communiqué à l'ennemi ou aux agents de l'ennemi des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté de l'Etat.

« Art. 81. Sera puni de la peine des travaux forcés à temps quiconque aura livré ou communiqué, soit à un gouvernement étranger, soit à toute personne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat.

« Si le crime prévu au paragraphe précédent a été commis par une personne à laquelle lesdits objets, plans, écrits ou documents ont été confiés ou qui en a eu connaissance à raison de ses fonctions, la peine sera la peine de mort.

« Si le coupable est de nationalité étrangère et non domicilié en France, la peine sera celle de la détention. »

Art. 2. L'article 82 du Code pénal est abrogé.

Art. 3. Les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat prévus par les art. 75, 76, 77, 80, 81 (paragraphe 1 et 2) et 83 ne peuvent être considérés comme ayant un caractère politique.

## Ordre du jour du général Duchesne AUX TROUPES DE MADAGASCAR

Voici le texte de l'ordre du jour général adressé aux troupes du corps expéditionnaire de Madagascar par le général Duchesne:

« Officiers, marins et soldats,

« Au moment de quitter la France pour aller me mettre à votre tête, je tiens à vous dire combien je suis fier d'avoir été choisi par le gouvernement de la République pour vous commander.

« Vous me connaissez de longue date. Beaucoup d'entre vous combattirent avec moi en Afrique, au Tonkin, à Formose.

« De mon côté, j'ai vu à l'œuvre les excellentes troupes qui me sont confiées, officiers et hommes, troupes de marine et armée de terre; j'ai confiance en vous; vous savez que vous pouvez compter sur moi.

« La campagne que nous allons entreprendre sera peut-être pénible. J'estime qu'elle peut et doit être courte. Vous saurez opposer à vos adversaires, à la maladie, aux privations, les habitudes d'une forte discipline, la vigilance du service de sûreté, la vigueur dans l'action, l'énergie physique et morale.

« Toutes les précautions dictées par l'expérience sont prévues pour vous prémunir de la fièvre. Vous y aiderez vous-mêmes en vous conformant aux règles de propreté et d'hygiène et en prenant scrupuleusement les remèdes préventifs qui ne vous seront pas ménagés.

« Pour moi, la troupe la mieux commandée est celle qui aura le moins de malades.

« Le gouvernement vous envoie à Madagascar pour faire respecter ses droits méconnus, y rétablir l'ordre, et développer les germes de la civilisation, jetés depuis longtemps.

« Dans les rapports avec les indigènes vous n'oublierez jamais que les Malgaches sont tous des protégés de la France. Vous respecterez les personnes, les familles, les propriétés. Ceux d'entre eux qui se présenteront pacifiquement, devront être reçus en amis. Ceux même que vous aurez combattus devront, s'il sont désarmés, être traités avec justice et douceur.

« Si je suis déçité à ne tolérer ni abus de la force ni violence de la part de mes soldats vis-à-vis des habitants, des indigènes de l'île et des étrangers régulièrement établis, à me montrer bienveillant, à récompenser les services que les uns et les autres pourront nous rendre; je n'hésiterai pas davantage à punir, selon la gravité de la faute, au besoin avec toute la rigueur des lois militaires, ceux qui ne respecteraient pas le drapeau, le trahiraient ou tenteraient de résister au légitime exercice de mon autorité.

« Que chacun s'en tienne pour averti.

« Général DUCHESNE. »

## Départs pour Madagascar

Voici l'ordre officiel des divers départs de paquebots affrétés pour le transport des troupes et du matériel, qui vont avoir lieu de Marseille pour Madagascar:

SONT PARTIS:

Le 29 mars. — Le *Cachemire*, de la Compagnie Nationale.

Le 30 mars. — Le *California*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 31 mars. — L'*Egypte*, à M. Salles, courtier maritime.

Le 1<sup>er</sup> avril. — Le *Liban*, à la Compagnie Fraissinet.

Le 1<sup>er</sup> avril. — Le *Canton*, à la Compagnie Nationale.

A PARTIR:

Le 6 avril. — Le *Chandernagor*, à la Compagnie Nationale.

Le 6 avril. — L'*Entre-Rios*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 12 avril. — L'*Iraouaddy*, des Messageries Maritimes, courrier postal, à bord duquel prendront passage le général Duchesne et son état-major.

Le 12 avril. — Le *Cachar*, à la Compagnie Nationale.

Le 12 avril. — Le *Rio-Negro*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 13 avril. — La *Dordogne*, aux Messageries Maritimes.

Le 14 avril. — Le *Tigre*, aux Messageries Maritimes.

Le 17 avril. — La *Carolinia*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 19 avril. — L'*Uruguay*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 20 avril. — Le *Château-Yquem*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 21 avril. — Le *Paraguay*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 21 avril. — *Massilia*, à M. Cyprien Fabre.

Le 24 avril. — Le *Thibet*, à la Compagnie Fraissinet.

Le 24 avril. — L'*Amérique*, à la Compagnie Fraissinet.

Le 25 avril. — Le *Berry*, à la Société générale.

Le 27 avril. — Le *Maroc*, à M. Verdeau.

Le 29 avril. — Le *Foulah*, à la Compagnie de l'Afrique occidentale.

Le 30 avril. — L'*Anatolie*, à M. Paquet.

Le 1<sup>er</sup> mai. — Le *Canarias*, aux Chargeurs-Réunis.

Le 2 mai. — Le *Vercingétorix*, à MM. Caillet et Saintpierre.

## A ENCADRER !!

### Un Orateur Municipal

Le Conseil municipal de Paris a été témoin avant-hier d'une charmante petite scène que le *Rappel* raconte en ces termes:

« Le nommé Brard a demandé, vers six heures, la parole sur la question des abattoirs. Son apparition à la tribune a été quelque chose d'épique. On l'a vu arriver dans un état épouvantable, se raccrochant à la rampe. Il avait des larmes, ou plutôt des sanglots dans la voix, et son début a été merveilleux.

« — Ah! tiens, ils sont pas là les journalistes; je voudrais bien qui-z'y-soient pour leur montrer que je m'occupe des électeurs de mon quartier.

« Rires fous dans toute la salle.

« Et Brard continue en débitant des choses incohérentes. »

La clôture est votée.

« A ce moment, le susdit Brard se décide à regagner sa place. Il descend de la tribune, furieux, avec un mauvais rictus aux lèvres; il montre le poing au bureau et, s'adressant à M. Bompard, lui crie:

« — Ah! qué malheur d'être présidé par un réactionnaire.

« Les rires redoublent; le préfet lève les bras au ciel; M. Girou essaye d'entraîner son collègue, et M. Caplain s'écrie:

« — Et nous qu'est-ce que nous sommes, si M. Bompard est un réactionnaire?

« En effet, traiter ce conseiller de réactionnaire, c'est risible.

« Sans se sentir humilié par cette bordée d'injures, M. Bompard met aux voix la clôture; elle est votée.

« Alors, on entend des coups de poing formidables. C'est toujours Brard qui frappe sur son pupitre. Il ne sait plus où il en est. C'est une bête fauve qui obéit à ses instincts. Tout le monde, étonné, stupéfié, accablé de honte pour la dignité du conseil, se retourne. De nouveau, le distingué conseiller du Pont-de-Flandre montre le poing à notre ami Bompard, en hurlant:

« — Je t'y f... sur la gueule, à toi!

« Et d'autres injures suivent.

« La séance a été levée là-dessus. Le préfet était indigné; les conseillers disaient:

« — Quelle honte pour le conseil! »

Et Brard, tout titubant, est sorti bousculant et insultant ceux qu'il rencontrait.

J'avoue que nous n'en sommes pas encore tout à fait là, en ce bon Saumur.

## Circulaire du ministre de l'instruction publique

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, vient de faire adresser, par MM. les Recteurs, à tout le personnel enseignant, la circulaire suivante:

« L'attention de l'administration supérieure a été appelée sur les abus auxquels ont donné lieu les absences prolongées des fonctionnaires qui n'ont pas été signalées en temps utile.

« Conformément aux instructions de M. le ministre, j'ai l'honneur de vous rappeler les dispositions réglementaires:

« I. — Les fonctionnaires qui se trouvent



dans l'impossibilité de faire leur service doivent en avertir par écrit leur chef immédiat, en faisant connaître le motif de leur absence.

» II. — Une autorisation régulière d'absence doit être aussitôt demandée; elle est, s'il y a lieu, accordée:

» 1<sup>o</sup> Par le recteur, si l'absence est inférieure à huit jours;

» 2<sup>o</sup> Par le ministre, si elle doit dépasser huit jours.

» III. — L'autorisation peut être accordée provisoirement par le chef immédiat, sauf à en prévenir sans délai le recteur, lorsque le fonctionnaire est obligé de s'absenter sur-le-champ par suite de circonstances imprévues.

» IV. — Le chef de l'académie doit toujours être informé des mesures prises ou à prendre pour assurer le service du fonctionnaire qui s'absente.

» Je vous prie de tenir la main, en ce qui vous concerne, à la stricte exécution de ces dispositions. Il est indispensable que je sois prévenu de toute absence, quelle qu'en doive être la durée, au moment même où elle se produit. »

## Chambre des Députés

Séance du samedi 30 mars 1895

### L'Infiltration juive

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. le vicomte d'Hugues une demande tendant à interpellier le gouvernement sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive en France.

M. Ribot, président du Conseil, rappelle que la Chambre est déjà saisie d'une demande d'interpellation de M. Denis sur le même objet et demande que la discussion de l'interpellation de M. le vicomte d'Hugues vienne après celle de M. Denis dont l'auteur a accepté lui-même l'ajournement momentané.

La Chambre décide que la fixation de cette interpellation aura lieu ultérieurement.

### Question Le Hérisse

M. Le Hérisse adresse à M. le ministre de la guerre une question au sujet des bruits répandus dans les journaux et notamment dans la *Petite République*.

Aucun démenti n'a été opposé à ces bruits, il y a des accusations portées; qu'ont-elles d'exact?

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre, répond:

Quand M. le Président de la République a pris la résolution de présider, au mieux des intérêts du pays et de l'armée, certaines séances du conseil supérieur de la guerre et que ces séances ont eu lieu, il y a eu une véritable curiosité et une certaine émotion dans la presse.

Il est impossible de guider en quoi que ce soit l'opinion et la presse.

La bonne foi d'un journal a été surprise par un maître calomniateur; il n'y a eu aucune dépêche chiffrée envoyée au ministre de la guerre, et par suite aucune enquête à faire, la dépêche dont on a parlé n'ayant même pas été envoyée.

M. Le Hérisse prend acte du démenti formel apporté par M. le ministre de la guerre.

L'incident est clos.

### Les Messageries maritimes

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention additionnelle passée le 5 novembre 1894 entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes pour le remaniement des parcours et la prorogation de la concession des services maritimes postaux de la Méditerranée, des mers des Indes, de la Chine et du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la Côte-Orientale d'Afrique et de l'Océan indien.

M. Gaston Doumergue prétend que le projet crée en faveur d'une Compagnie un monopole exorbitant.

M. André Lebon, ministre du commerce. — La convention ne comporte aucune augmentation de la subvention attribuée à la Compagnie, malgré l'extension des services qui lui est im-

posée. Pour améliorer les services, il fallait que la Compagnie fit des constructions nouvelles; c'est pour cela que le gouvernement accorde à la Compagnie une prorogation de 1903 à 1912.

La Commission s'est contentée d'une prorogation de neuf ans, on ne lui a réellement pas fait une concession financière excessive.

M. C. Pelletan estime que la France a fait avec des Compagnies privées un grand nombre de contrats qu'elle a ensuite déplorés; le contrat qu'on demande aujourd'hui à la Chambre de voter est de ce nombre. C'est surtout la question des frais de transport qui est intéressante dans un contrat qui nous lie pour dix-sept ans.

Le projet met le gouvernement à la merci des Messageries maritimes; on se lie les mains pour vingt ans.

### Les Inondations

M. Doumer dépose au nom de la Commission du budget une demande de crédit de 1 million 500.000 francs pour les victimes des inondations dans le Nord et des avalanches de neiges dans le Midi.

M. Lhopiteau proteste contre ce crédit dont le chiffre est trop insignifiant pour procurer un soulagement réel aux misères qu'on prétend aider.

La Chambre repousse le projet à mains levées.

Aujourd'hui, séance publique.

## INFORMATIONS

### Les espions italiens graciés

A l'occasion de la revue qu'il vient de passer à Sathonay, le Président de la République a signé des grâces, réductions ou commutations de peines en faveur de cent dix militaires ou marins.

Au nombre de ces grâces figurent celles du major italien Falta et d'un autre sujet italien, nommé Aurelio, tous deux condamnés en vertu de la loi sur l'espionnage.

### La saisie des wagons du Nord de l'Espagne

Saint-Sébastien, 31 mars. — A dater de demain, les voitures et wagons de la Compagnie du Nord de l'Espagne cesseront de pénétrer en France. Le service international sera fait avec le matériel appartenant à une autre Compagnie.

Cette mesure est prise afin d'éviter la saisie que les porteurs français d'obligations du Nord de l'Espagne ont menacé de vouloir opérer; elle gênera considérablement le trafic.

### Profanation d'église à l'île Maurice

Marseille, 29 mars. — Les journaux arrivés par le *Polynésien*, des Messageries-Maritimes, de l'île de la Réunion et de l'île Maurice, apprennent qu'un sacrilège aurait été commis à l'île Maurice dans la nuit qui a précédé le départ de la dernière maille.

Neuf églises auraient été pillées dans la même nuit. Les tabernacles auraient été défoncés, les vases sacrés enlevés et leur contenu jeté de tous côtés et piétiné.

Dans une église de Port-Louis, les sacrilèges, après avoir vidé le ciboire de ses hosties, l'auraient rempli du sang d'un chat dont ils auraient laissé le cadavre sur l'autel.

Les profanations commises dans les autres temples sont aussi monstrueuses. Partout les sacrilèges se sont principalement acharnés sur les hosties, qu'ils ont couvertes d'ordures.

### Empoisonnement d'un enfant

Pau, 31 mars. — La fille d'un boulanger de Pau, nommé Lhept, âgée de dix ans et demi, a été empoisonnée après avoir absorbé des pilules pharmaceutiques. Elle est morte deux heures après.

Les pilules restantes ont été saisies.

### Eboulement dans une carrière. — Contremaître tué

Grenoble, 29 mars. — Un éboulement de 150 mètres cubes de roches s'est produit dans une carrière, à Sassenage.

Le contremaître a été enseveli sous les rochers; trois mineurs ont pu se dégager.

Le sauvetage durera cinq jours. On craint de nouveaux éboulements.

### Saisie de dynamite près d'Albi. — Compagnon arrêté

Toulouse, 29 mars. — Le commissaire spécial d'Albi, soupçonnant que le village de Cagnac donnait asile à quelques mineurs anarchistes, exerçait une active surveillance sur ces compagnons.

Il a découvert, dans une perquisition opérée chez Raynal, membre de la fédération des mineurs du Tarn, vingt-quatre cartouches de dynamite.

Raynal, n'ayant pas pu en expliquer la provenance, a été arrêté et conduit, sous bonne escorte, à la prison d'Albi.

### Suicide d'un soldat

Toulouse, 30 mars. — Joseph Sudre, soldat au 126<sup>e</sup> d'infanterie, a tenté de se donner la mort en se tirant un coup de fusil à la poitrine. On l'a transporté à l'hôpital dans un état désespéré. C'est à la suite d'une punition de huit jours de prison, infligée pour avoir perdu huit cartouches d'exercice, en bois, que ce militaire avait résolu de se tuer.

### Un incendiaire de quatorze ans

Depuis trois mois, des incendies nombreux ravageaient les maisons, les propriétés de la petite commune de Villesisele, arrondissement de Castelnaudary; le dernier sinistre en particulier avait mis tout le monde en émoi: dans la même journée, le feu avait pris à trois reprises chez un seul habitant, à un lit, à une étable à porcs, à la remise à paille.

Les recherches pour découvrir le coupable, demeurées jusqu'ici infructueuses, ont enfin abouti. C'est une petite fille de 14 ans, Joséphine Cabanel. Elle a fait des aveux complets et déclare que le mobile de ses actes était le plaisir qu'elle éprouve à voir flamber un beau feu.

Cette pauvre gamine monomane a été mise à la disposition du juge d'instruction de Castelnaudary.

### Faux et détournements par un notaire

L'ancien notaire Sardet, conseiller général de Lamothe, reconnu coupable de faux et d'usage de faux et détournements, par la Cour d'assises des Deux-Sèvres siégeant à Niort, a été condamné à sept ans de réclusion et à 100 francs d'amende.

### Troubles graves à Renaix (Belgique)

Les tisseurs, en greve depuis plusieurs jours, se sont, en parconrant la ville en bande, heurtés à la gendarmerie. Sommés de se retirer, les grévistes ont accablé de briques les gendarmes qui firent feu et plusieurs manifestants furent blessés.

Le même soir (30 mars), une nouvelle bagarre eut lieu. Un des tisseurs fut tué; sept tombèrent blessés. Plusieurs gendarmes ont été blessés. La municipalité a demandé des renforts.

## Bulletin Militaire

### Nos généraux

Le décret du 16 mars a donné à la cavalerie un divisionnaire, M. le général de Boysson, et trois brigadiers, MM. Gaudin de Forsanz et de la Moussaye.

Voici les noms des colonels de cavalerie qui restent inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade de général de brigade:

MM. Leynia de la Jarrige, 8<sup>e</sup> dragons; de Butler, 10<sup>e</sup> dragons; Raimond, Ecole de cavalerie; Rozat de Mandres, 4<sup>e</sup> cuirassiers; de Roquéneuil, 3<sup>e</sup> chasseurs; Servat de Laisle, 43<sup>e</sup> cuirassiers; Courtiel, 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique; de Geffrier, service d'état-major; d'Harranguier de Quincenot, 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

## REVUE HEBDOMADAIRE

30 mars 1895.

La semaine que nous venons de traverser a été passablement agitée. Le mouvement de hausse s'est arrêté devant les intérêts qui ont marqué la liquidation de Londres et la cherté des reports.

Il ne nous semble pas qu'on puisse aller bien loin dans le mouvement de recul, il y a là cependant pour la spéculation un avertissement dont elle devra profiter.

Pour être durable, la hausse doit se faire lentement et non par de brusques secousses.

Le 3 0/0, à 102.70, supporte aussi bien que

possible la note extraordinaire par la Chambre d'un budget en déficit.

Le Crédit Foncier est à 907.50.

Les obligations foncières et communales conservent un bon courant d'affaires.

Le Crédit Lyonnais se tient bien à 820. Ce titre est maintenant libéré de 350 fr.

La Société Générale se maintient bien aux environs du pair.

Les bénéfices nets ont été de 612,000 fr. pour janvier et février.

Le Comptoir national d'Escompte reste bien tenu. Comme nous l'avons annoncé, il vient d'ouvrir une agence à Majunga, ce qui porte à trois le nombre de ses agences à Madagascar.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est bien tenu.

Nouvelle avance des chemins Autrichiens et Lombards.

La baisse de l'Extérieure a influencé les cours des chemins Espagnols.

Au comptant, les obligations des chemins de fer économiques sont l'objet de bonnes demandes.

Le Suez est à 33.75. Les recettes sont bonnes. L'Italien très mouvementé finit à 88.55 après 87.95.

Les graves nouvelles de Cuba survenant à l'approche de la liquidation ont sensiblement fait reculer l'Extérieure. Il nous semble bien difficile qu'on puisse aller beaucoup plus loin dans la voie de la réaction.

Les fonds ottomans sent en légère réaction. Peu de changement sur les fonds russes.

En Banque, l'action Monte Rosa Gold est à 227.

Le Bon Foncier de la Gulf-Lands se négocie à 31.25.

Marché suivi sur les actions des grandes fabriques de Papier de Paris à 102.

Rappelons que les actions de l'Ecole Saint-Paul, qui sont mises en vente à 500 fr., ont donné l'année dernière un dividende de 25 fr.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### Bulletin Météorologique du 1<sup>er</sup> Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 8°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 0°
Midi,	754 m/m	au-dessus 8°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 5°

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le compte rendu de la fête du Vélodrome de la Loire.

### Nominations de juges de paix

Sont nommés juges de paix:

A Saumur, canton Sud, M. Deschamps, juge de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, en remplacement de M. Percevault, nommé notaire;

A Saumur, canton Nord-Ouest, M. Béchu, juge de paix de Marolles (Sarthe), en remplacement de M. Deschamps;

A Horps (Mayenne), M. Mistoulet, suppléant à Noyant.

### Ecole d'Application de Cavalerie

Aux termes de l'article 14 du décret du 25 mai 1883, les sous-officiers élèves officiers libérables pendant leur séjour à l'Ecole d'application de cavalerie doivent, avant d'y entrer, contracter un rengagement.

Cette disposition pouvant être perdue de vue, le ministre de la guerre l'a rappelée aux chefs de corps à l'occasion de la mise en route des élèves-officiers à diriger sur Saumur pour le 1<sup>er</sup> avril.

### SAUMUR

#### Conférence socialiste

Une conférence par M. Gérault-Richard — le martyr de M. Casimir-Perier, — Alexandre Zevaès, si avantageusement connu dans la contrée, et Rousselle, conseiller municipal de Paris, une des sommités du parti socialiste, avait été annoncée pour hier au théâtre de Saumur.

A la dernière heure, ces messieurs ont décliné l'invitation. Nous ne savons pour quelle cause.

Il restait bien M. Alleaume; mais M. Alleaume manque de nouveauté.



### Passage du 135

Le 135<sup>e</sup> de ligne, parti d'Angers ce matin et qui se trouve aujourd'hui à Genes et aux Rosiers, arrivera à Saumur demain mardi dans la matinée, par St-Hilaire St-Florent.

### La machine des Eaux

On installe actuellement la machine élévatrice des eaux récemment arrivée à Saumur.

D'ici peu de temps nous la verrons fonctionner.

### Cheval volé

Samedi dernier, un sieur Normand, cultivateur à Yénaire (Deux-Sèvres), venait déclarer à la gendarmerie de Saumur les faits suivants :

Dans la nuit du 26 au 27 mars, on lui avait dérobé, chez lui, dans son écurie, un cheval bai, borgne et âgé de 14 à 15 ans. A la suite de recherches, il apprit que l'animal avait été vendu, sur le champ de foire de Brissac, au sieur Albert, marchand de chevaux d'Angers, qui le revendit sur place à son collègue et compatriote Taluffe. Normand prit le train d'Angers où il apprit que Taluffe avait amené la bête à Saumur. Normand revint à Saumur et découvrit son cheval remisé dans l'écurie du logeur Lala.

Sur la réquisition du plaignant, les gendarmes l'accompagnèrent chez l'aubergiste où ils trouvèrent Taluffe qui prouva qu'il avait acheté « de bonne foi » et offrit de restituer le cheval à condition qu'on lui rendrait son argent.

Normand reprit sa bête et donna 100 fr. à Taluffe.

D'après des données presque certaines, on suppose coupable du vol un individu habitant la commune de Saint-Léger, inculpé du vol d'un second cheval en fourrière à Montreuil-Bellay.

### Chevaux effrayés

Hier, vers 4 heures 1/2, un vif éclair, suivi immédiatement d'un violent coup de tonnerre, a failli causer un accident. Les chevaux attelés au coupé de M<sup>me</sup> de P... ont été effrayés et se sont emballés avec une vitesse vertigineuse en se dirigeant sur Beaulieu.

Le cocher, avec beaucoup de sang-froid, a pu se rendre maître des chevaux après avoir évité maints obstacles. M<sup>me</sup> de P... et son jeune fils étaient dans le coupé.

Un groupe de contribuables vient d'adresser, par l'intermédiaire de la *Petite Loire*, la lettre suivante à M<sup>r</sup> Pétou, maire de Saumur :

« Le récent arrêt du Conseil de Préfecture admettant le principe de dommages et intérêts vis-à-vis des héritiers Stears et la concession des tramways Saumur-Fontevault vont vous causer une série d'ennuis.

« Connaissant votre inexpérience, monsieur le Maire, nous venons vous donner quelques sages conseils.

« Votre emprunt n'est qu'en partie réalisé. La plupart des travaux que vous désirez exécuter n'ont pas un caractère *bien urgent*.

« Terminez ceux commencés, et suspendez l'exécution des autres tant que la décision des experts nommés pour évaluer l'indemnité due à la famille Stears *ne sera pas connue*.

« Avec cette disponibilité, vous pourrez faire face aux sommes que vous serez obligé de verser et vous ne serez pas réduit à solliciter un nouvel emprunt. Ce sera le seul moyen d'atténuer un peu les conséquences de l'arrêt du Conseil de Préfecture, et de ne pas imposer de nouvelles charges à vos administrés.

« Quant à vos tramways, croyez-nous, laissez à l'Etat *ce malheureux boulet*.

« Vous avez eu l'air de vous en occuper — c'est suffisant. — Vous pourrez dire à vos futurs électeurs que vous en étiez partisan, et que sans vos ennemis la ligne fonctionnerait. Au fond, vous n'avez jamais voulu autre chose; car, pas plus que nous, vous n'avez l'intention de placer vos économies sur les tramways saumurois.

« L'Etat vient ordinairement au secours des Communes, *ne renversons pas les rôles*.

« Il ne s'agit pas, comme vous avez paru le

croire, d'une concession à donner, mais d'un chemin de fer à voie étroite *déjà créé*, qui est entre les mains de l'administration supérieure par suite de la déchéance Montprofit.

« Quoiqu'il advienne, il faudra bien que cette dernière accepte les propositions des nouvelles Compagnies (surtout quand elle ne sera plus en présence d'une commune consentant à prendre sa responsabilité) ou qu'elle mette les routes dans leur état primitif.

« Vous avez assez de difficultés sur les bras. Ne prenez donc pas plaisir à nous en créer de nouvelles.

« Nous vous le demandons avec d'autant plus de conviction que vous ne nous oublierez pas lorsqu'il s'agira de payer les fautes commises.

« Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre grande considération.

« UN GROUPE DE CONTRIBUABLES. »

### Le 135<sup>e</sup>

Sous ce titre, on lit dans le *Petit Courrier* d'Angers :

« Bien que l'opinion publique soit éclairée sur les manœuvres systématiques dirigées contre l'administration municipale à propos du régiment d'infanterie, il est deux points qu'il est peut-être utile de préciser.

« En ce qui concerne les deux compagnies du 135<sup>e</sup>, détachées à Fontevault pour le service de la Maison centrale, il suffira de rappeler que les trois régiments de Tours, d'Angers et de Poitiers ont été depuis longtemps désignés pour pourvoir à ce poste, à tour de rôle.

« L'installation de deux compagnies du 135<sup>e</sup> à Fontevault n'a donc pas d'autre signification et lui en attribuer une différente est faire preuve d'une insigne mauvaise foi.

« Quant aux deux compagnies détachées à Saumur, elles étaient précédemment logées à la caserne des pontonniers.

« Le 6<sup>e</sup> régiment du génie n'ayant pu, par suite de l'importance de ces services, continuer à les recevoir, il a fallu les installer *provisoirement* à Saumur. Elles reviendront dès que la question du casernement sera résolue et les aménagements ou constructions nouvelles réalisés. Il importe en effet que le régiment soit réuni le plus tôt possible sous la main de l'autorité militaire.

« Quant à l'idée de détacher un bataillon à Baugé, nous ne supposons pas que cette éventualité puisse être prise au sérieux. »

Nous espérons bien que le *provisoire* d'Angers sera *définitif* pour Saumur; à quoi auraient donc servi les dépenses faites au Château? Car, outre la question du logement à Angers ou à Saumur de ces deux compagnies, il y a celle d'une garnison à Saumur, dont la nécessité n'a pas dû échapper à l'autorité militaire.

Cependant il est bon de rappeler à notre municipalité qu'elle n'ait pas trop à s'endormir sur ses faciles lauriers....

Nous avons visité hier les nouveaux casernements; l'installation est absolument irréprochable, tant au point de vue du confortable, qu'au point de vue hygiénique, et si l'on demande un jour l'avis de nos petits troupiers, nous sommes certains qu'il donneront sûrement la préférence à leur logement de Saumur.

Et les officiers aussi, qu'on en soit bien convaincu...

### DAMPIERRE

#### Attentat à la pudeur

On a parlé d'un attentat à la pudeur commis à Dampierre; mais manquant de renseignements officiels, nous nous bornons à signaler ce fait.

### Ligne d'Angers-Noyant

Vendre à été lancé, près de la gare de la Maître-Ecole, le nouveau pont de fonte destiné au passage du chemin de fer d'Angers (Saint-Laud) à Noyant.

L'opération commencée à onze heures était terminée sans aucun accident à une heure.

### Examens

Aujourd'hui lundi, s'est ouvert, à la Préfecture, le concours annuel pour l'emploi de conducteur des ponts et chaussées. Onze candidats se présentent dans notre département.

### L'empoisonnement de Baugé

Le parquet de Baugé vient de terminer son instruction sur l'empoisonnement du Vieil-Baugé.

La femme Marie Borget, femme Davoust, qui, on le sait, a empoisonné son mari, a été amenée avant-hier à la prison d'Angers, en attendant sa comparution devant la Cour d'assises.

### UN CONCOURS

#### Pour la production des céréales

Il est ouvert, dans le département de Maine-et-Loire, en 1895, par les soins du service des champs d'expériences et de démonstrations, un concours entre les cultivateurs, à l'effet de récompenser ceux qui auraient obtenu à la fois les plus forts rendements et les meilleurs résultats économiques dans la production des céréales et des plantes sarclées: blé, avoine, orge, maïs fourrager, betteraves, pommes de terre, carottes fourragères, etc., à l'aide du nitrate de soude employé comme engrais complémentaire des autres matières fertilisantes déjà enfouies dans le sol.

Ne seront admis à concourir que les propriétaires, fermiers ou métayers s'étant servi du nitrate de soude sur une surface comprise entre cinquante ares au minimum et cinq hectares au maximum.

Les prix attribués seront au nombre de quatre; ils représentent une somme de quatre cents francs, mise à la disposition du service départemental des champs d'expériences et de démonstrations par le *Permanent nitrate Comptes*.

Ces prix sont ainsi répartis :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr.; 2<sup>e</sup>, 100 fr.; 3<sup>e</sup>, 50 fr.; 4<sup>e</sup>, 50 fr.

Des médailles pourront être ajoutées à ces prix.

Les concurrents devront envoyer à M. Morain, professeur départemental d'agriculture à Angers, avant le 30 mai 1895, une déclaration indiquant l'étendue de chaque plante fumée avec du nitrate de soude avec l'indication de la quantité de sel répandu à l'hectare et de la nature et quantité des autres engrais employés comme complément (superphosphates, sels potassiques, etc.).

Pour chaque champ et chaque plante cultivée, on devra réserver un terrain de dix ares sans nitrate pour servir de terme de comparaison.

Avant le 4<sup>er</sup> novembre 1895, les concurrents devront adresser à M. Morain un rapport détaillé sur les résultats obtenus, rapport dans lequel seront consignés, entre les observations sur la nature du sol, les cultures antérieures et la marche de la végétation, les rendements obtenus déterminés par pesée et rapportés à l'hectare.

### État Civil de Saumur

#### MARIAGES

Le 31 mars. — Etienne Gay, tourneur, a épousé Augustine Fouques, culticière. Tous deux à Saumur.

#### Publications de mariage

Fernand-Marie Daudet, notaire, à La Fuye-Monjault (Deux-Sèvres), et Marthe-Marie Guillemet, sans profession, à Saumur.

Marie-Emile-Ernest Morgon, capitaine au 41<sup>e</sup> hussards, à Belfort, précédemment à Sau-

mur, et Marguerite-Adèle-Paule-Ermance-Marie-Rose de Loynes, sans profession, à Bordeaux.

Albert-Gustave-Gabriel Moriceau, entrepreneur de maçonnerie, à Saumur, et Jeanne-Léonie Guir, sans profession, à Paris.

Jacques-Ernest Dillenséger, teinturier, à Saumur, et Séraphine-Marcéline-Marie Langevin, sans profession, à Doué.

Joseph Fortier, commis-greffier, et Marie-Louise Guyard, couturière, tous deux à Saumur. Mathurin Leflerdebras, scieur de long, et Marie Yvain (veuve), marchande, tous deux à Saumur.

Louis Biotteau, tailleur de pierres, à Saumur, et Adèle-Ernestine Lezède, domestique, à Baugé.

#### DÉCÈS

Le 30 mars. — Hippolyte Fusillier, sans profession, 79 ans, veuf de Emilie Grioux, rue de Fenet, 75.

Le 31. — Emilie Sigonneau, veuve de André Guillemet, propriétaire, 63 ans, rue de Nantilly, 41.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2  
Direction A. GIRAUD

LUNDI 1<sup>er</sup> Avril 1895

Représentation au Profit des Pauvres

### Le Gendre de M. Poirier

Comédie en 4 actes, d'EMILE AUGIER  
et JULES SANDEAU.

### LES SURPRISES DU DIVORCE

Comédie comique en 3 actes, de MM. Bisson  
et Mars.

ORDRE : 1<sup>o</sup> Le Gendre; 2<sup>o</sup> Les Surprises.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse: « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le *Tapioca Rils* justifie pleinement cette réputation: c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

PLACE SAINT-MICHEL

### GONDOLES RUSSES A VAPEUR

Eclairées à l'électricité

DERNIÈRES CRÉATIONS

POUR HUIT JOURS SEULEMENT, DU 31 MARS  
AU 7 AVRIL

Prix de la course: 20 centimes.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D<sup>r</sup> CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris  
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant L. DELAUNAY

## TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix: 4<sup>fr</sup> 50 la Boîte. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Ph<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.



# MAISON CRÉMIER

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

**AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS**  
Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été  
**COSTUMES COMPLETS A 35 FR.**  
Sur mesure

Ayant eu besoin de quelques articles de **PARFUMERIE** nous sommes allés chez

**M<sup>ME</sup> ROUÉ, 3, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR**

et dans l'intérêt de nos lecteurs nous ne pouvons nous empêcher de donner un aperçu de quelques prix

Dentifrice du D<sup>r</sup> Pierre, modèle de 3 fr. vendu 1 fr. 95 | Poudre de riz Charles Fay avec bismuth, modèle de 4 fr. 1 95  
— — — 10 fr. — 6 fr. 70 | Savon du Congo . . . . . 0 45

La mémoire nous faisant défaut, il nous est difficile de citer d'autres articles, mais on peut juger d'après ceux-là ce que peuvent être vendus les autres

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**Une Propriété**  
Appropriée pour une industrie  
Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagnaux,  
Exploitée par M. Besnard.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**PROPRIÉTÉ**  
A Saint-Martin  
Maison et 1 hectare de Jardin bien arrosé, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**UN JARDIN AVEC petit PAVILLON**  
Bien arrosé et en plein rapport, rue de l'Ébattoir.  
S'adresser à M<sup>me</sup> JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

**A CÉDER**  
**Café du Théâtre**  
LONG BAIL  
S'adresser au Café, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

**A CÉDER**  
Par suite de décès  
**UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX**  
A Montreuil-Bellay (M.-et-L.)  
S'adresser à M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

**Bouchard-Bayle**  
Architecte Mètreur Expert  
47, Rue Dacier, Saumur  
Géométrie, Expertise, etc.

**A CÉDER** de suite, pour cause de décès bonne Epicerie et Débit sur Comptoir, pl. Notre-Dame. S'adres<sup>r</sup> à M. LATREILLE qui l'occupe

Vient de paraître  
**Aujourd'hui — Demain**  
Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,  
PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,  
Chevalier de la Légion d'honneur.  
Envoi franco contre 60 centimes — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

**A VENDRE**  
**Vieux Journaux et Lognures**  
S'adresser au bureau du journal.

## Demandes d'Emplois

UN COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande un emploi.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN MENAGE demande un emploi.  
M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

### E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 30	la boîte . . .	» 70
— extra — . . . . .	» 60	— . . . . .	» 90
Haricots verts moyens, — . . . . .	» 30	— . . . . .	» 80
— extra — . . . . .	» 60	— . . . . .	» 90
Asperges (qualité incomparable). . . . .	—	— . . . . .	1 25
Strines à l'huile . . . . .	—	la boîte depuis . . .	» 35

PRIMEURS : Petits pois Haricots verts, Radis  
Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.  
NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie  
Grand assortiment de Vannerie fine. Forcolaines, etc.  
Dernières créations de l'Art Parisien

### ARTICLES DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Poissons en carton, en chocolat et en sucre. — Enorme choix de Surprises très amusantes. — Pains d'Epices Guillout, aux fruits et aux amandes. — Sangliers avec noms.

AVIS. — Le Dimanche 31 Mars, le Magasin restera ouvert.

## MÉNAGÈRES, QUI VOULEZ

un Savon de ménage extra, garanti pur

Demandez Partout

LA

Caissette  
**OCCUBA**

DE LA

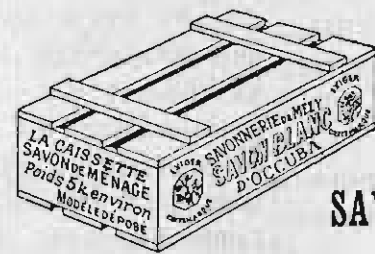
SAVONNERIE DE MÉZY

(SEINE-ET-OISE)

BUREAUX : 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

5 kilogs environ de l'excellent

**SAVON D'OCCUBA**



## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.  
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins  
ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gerant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

certifié par l'imprimeur soussigné.